



Le 19 mai 2022

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 19 mai 2022, à la salle des Marais, au Centre communautaire Aimé-Guérin, au 5365 Boulevard Saint-Laurent, Sainte-Catherine Québec J5C 1A6, à laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer	M. Normand Dyotte	M. Michel LeBlanc
M. André Camirand	M. Daniel Grenier	M. Martin Gélinas
Mme Chantale Boudrias	M. Jean-Michel Roy	M. Sylvain Bouchard

Le quorum est constaté, sous la présidence de madame Jocelyne Bates.

Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier, et madame Alecsandra Sirbu, adjointe administrative.

41-05-22 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Après avoir constaté le quorum, il est proposé par monsieur Daniel Grenier et appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée.

ADOPTÉE

42-05-22 Adoption de l'ordre du jour et varia

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer appuyé par monsieur Jean-Michel Roy et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

43-05-22 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 avril 2022

Il est proposé par monsieur Michel LeBlanc appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 avril 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

44-05-22 Départ volontaire du chef de division

CONSIDÉRANT la démission du chef de division, opération François Côté, effective en date du 23 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Normand Dyotte et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de monsieur François Côté;

QUE le conseil d'administration offre ses remerciements pour les 30 dernières années auprès de la population de la région;

QUE le conseil d'administration accepte la recommandation de l'équipe de direction à l'effet de nommer, à titre intérimaire à la fonction de chef de division, monsieur Patrick Miron, chef opération formation et spécialités;

ET

QUE les modalités de son poste intérimaire s'appliquent selon le recueil de cadre lors d'une fonction supérieure.

ADOPTÉE

45-05-22 **Départ volontaire d'un technicien en prévention en incendie**

CONSIDÉRANT la démission du technicien en prévention incendie William D'Amours, effective en date du 10 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Camirand appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de monsieur William D'Amours, celle-ci prenant effet au 10 juin 2022.

ET

QUE le conseil d'administration mandate le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à procéder à l'ouverture du poste dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

46-05-22 **Nomination au poste de greffier**

CONSIDÉRANT que la Régie a mis en place une nouvelle structure opérationnelle effective au 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du nouvel organigramme 2022 entériné par le conseil d'administration à son assemblée du 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la création du nouveau poste de greffier;

CONSIDÉRANT que cette fonction est stratégiquement incontournable afin d'assurer une gestion quotidienne et un suivi juridique efficace et efficient à la Régie et qu'un processus complet de recrutement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy et appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu :

QUE le conseil d'administration embauche madame Linda Espera au poste de greffier pour un début d'emploi d'ici le 24 mai 2022;

QUE madame Espera est assujettie à une période d'essai équivalent à six (6) mois de travail débutant à son premier jour de travail;

QUE son salaire et ses conditions de travail soient ceux inclus dans le recueil régissant le groupe d'employés-cadres de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ET QUE le conseil retire la nomination de madame Audrey-Maude Parisien.

ADOPTÉE

47-05-22 Couverture en multi-casernes

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur de multi-casernes qui uni la Régie incendie et la Ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un officier régional à la MRC Jardins de Napierville et que, à l'occasion, la fonction est laissée vacante par manque de ressources humaines qualifiées,

CONSIDÉRANT une demande de couverture des interventions de la part de la Ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT que la Régie possède une profondeur dans son équipe actuelle de chefs aux opérations, sans nuire au fonctionnement actuel de ses opérations;

CONSIDÉRANT que la Régie, à partir du 10 mai 2022, offre la couverture d'un chef aux opérations, comme le prévoit déjà l'entente multi-casernes entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que l'entente soit mensuelle et renouvelable d'une manière automatique, selon les besoins identifiés par le directeur selon les tarifs de la politique de tarification interne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier et appuyé par monsieur Martin Gélinas et il est résolu :

QUE le conseil d'administration accepte la couverture du chef aux opérations de la Régie.

ADOPTÉE

48-05-22 Entente de prêt d'unité

CONSIDÉRANT que le SSI Napierville n'a plus d'unité disponible pour faire de la prévention et des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède une unité disponible équipée en mode urgence qui pourrait rapidement venir en aide à nos confrères de la municipalité voisine;

Il est proposé par madame Chantale Boudrias et appuyé par monsieur Michel LeBlanc et il est résolu :

QUE la Régie mandate son directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer l'entente intervenue entre la municipalité et la Régie.

ADOPTÉE

49-05-22 Approbation des paiements et salaires émis

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer appuyé par madame Chantale Boudrias et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 533 933.96 \$ selon la liste déposée en date du 19 mai 2022 et couvrant la période du 4 avril 2022 au 1^{er} mai 2022;

ET

D'approuver les listes des paiements émis au montant total de 198 823.93 \$ selon la liste déposée en date du 19 mai 2022 et couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

ADOPTÉE

Varia et dépôt des documents

Aucun sujet en varia.

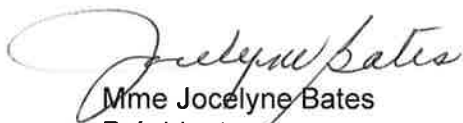
Période de questions

Aucune question n'a été soumise par le public.

50-05-22 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas appuyé par monsieur Daniel Grenier et il est résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE


Mme Jocelyne Bates
Présidente


M. Claude Brosseau
Directeur et trésorier